



Les Archers Valentinois

REGLEMENT INTERIEUR

Le tir à l'arc est un sport pour lequel une certaine discipline est requise.

Pour venir au cours de tir à l'arc, je porte des vêtements confortables et chauds en hiver, car la salle n'est pas chauffée. Je ne porte pas d'écharpe ni de vêtements amples pour tirer.

Quand j'arrive, mon arc est débandé (non monté).

Pendant la séance, j'écoute attentivement et je respecte les consignes des animateurs.

Je ne me déplace pas sans autorisation.

Je ne m'occupe pas de ce que font les autres groupes.

Avant de partir, j'aide à ranger le matériel.

Le respect d'autrui et des règles de la vie en collectivité est de rigueur.

Les manquements au respect des personnes et de la discipline seront sanctionnés, dans un premier temps par le dialogue entre l'adulte et l'enfant, puis avec les parents de celui-ci.

Un avertissement écrit sera ensuite transmis à la famille.

Suite à une accumulation de manquements et/ou de rappels à l'ordre dont il n'aura pas été tenu compte, une exclusion temporaire pourra être envisagée.

En dernier ressort, l'exclusion définitive du club sera prononcée.

Dans tous les cas, la cotisation ne sera pas remboursée.

Les parents qui souhaitent assister aux séances des enfants, s'engagent à rester discrets, à ne pas se manifester et à n'intervenir en aucune manière pendant le déroulement des cours.

Leur aide est la bienvenue, notamment lors de la mise en place du matériel ou de séances particulières (passage de flèches, animations et rencontres diverses, etc...)

Je m'engage à respecter le règlement.
(formule à recopier par l'enfant)

Nom :

Date :

Signature

Lu et approuvé,
Les parents ou responsable de l'enfant

Nom :

Date :

Signature